



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission des finances

Objet : **Préavis n° 82/2026** – concernant une demande de crédit complémentaire de CHF 43'240.— TTC destinée à financer, pour moitié, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier

Date séance : 20.05.2026

Présents : Pascal Colombo, Grégory Favre, Karine Kalcic, Roberta Genini, Eric Bocquet, Matthieu Balmer, Frédéric von der Weid

Absents: André Darmon, Evelyne Fallet, Gérald Girardet

La Commission des Finances remercie les membres de la Municipalité présents pour leurs explications.

Pour rappel, un premier crédit avait été accepté en 2023 afin de réaliser cette interconnexion, prévue dans le cadre du Plan Directeur de Distribution de l'Eau (PDDE). Depuis lors, l'évolution des besoins d'exploitation ainsi que les épisodes répétés de sécheresse et d'étiage ont conduit les deux Municipalités à revoir le dimensionnement initial du projet.

La Commission des finances considère que les adaptations proposées apparaissent pertinentes et cohérentes avec les réalités actuelles de la gestion des ressources en eau.

Le projet initial prévoyait une installation fonctionnant essentiellement comme secours ponctuel. Or, l'évolution récente de l'approvisionnement en eau, la dépendance croissante à l'eau du lac et les contraintes tarifaires liées aux dépassements de quotas rendent désormais nécessaire une utilisation plus régulière et plus performante de cette liaison.

Le redimensionnement proposé permettra notamment :

- d'augmenter la capacité de pompage afin de couvrir les besoins en heures de pointe ;
- d'assurer un remplissage plus rapide des réservoirs ;
- d'automatiser entièrement l'exploitation avec un système moderne de télégestion ;
- de limiter les coûts d'exploitation futurs ainsi que les risques liés à des interventions manuelles répétées ;
- de garantir la sécurité du réseau grâce à l'installation d'un dispositif anti-bélier adapté.

La Commission estime qu'il ne serait pas judicieux, d'un point de vue financier, de maintenir aujourd'hui une infrastructure sous-dimensionnée qui nécessiterait vraisemblablement des travaux complémentaires plus coûteux dans un avenir proche.

Le montant complémentaire demandé reste mesuré au regard de l'investissement déjà engagé et des bénéfices attendus à long terme pour la sécurité de l'approvisionnement en eau potable des deux communes.



Conseil communal de Genolier

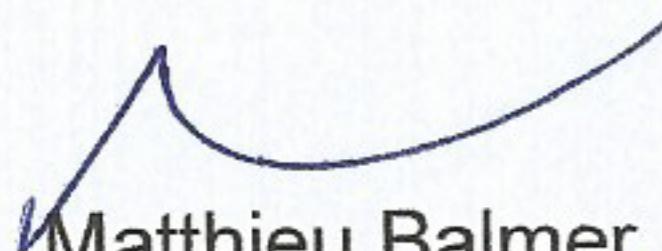
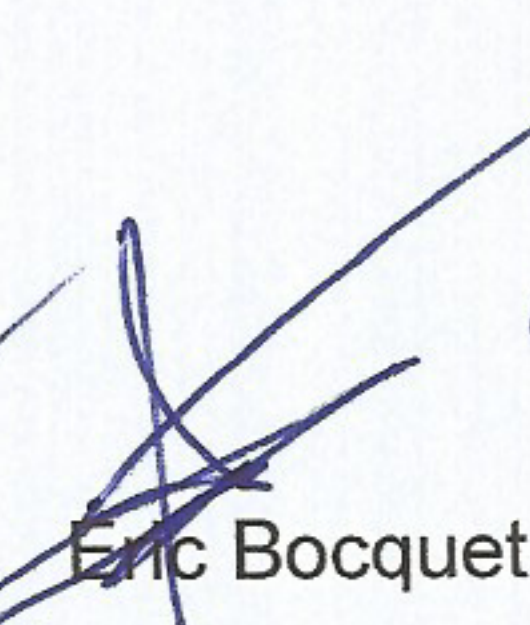
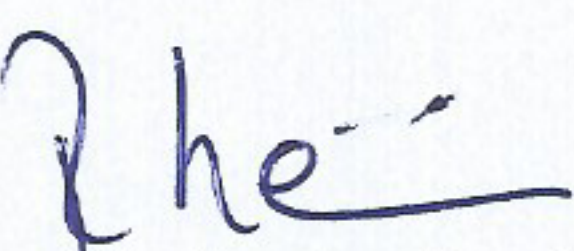
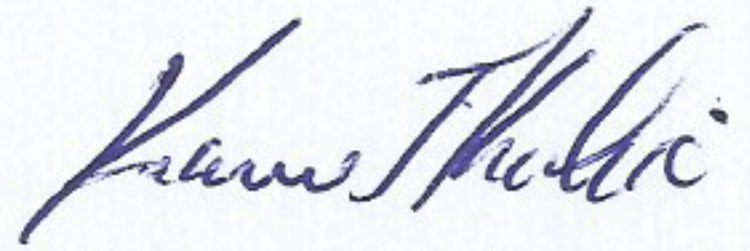
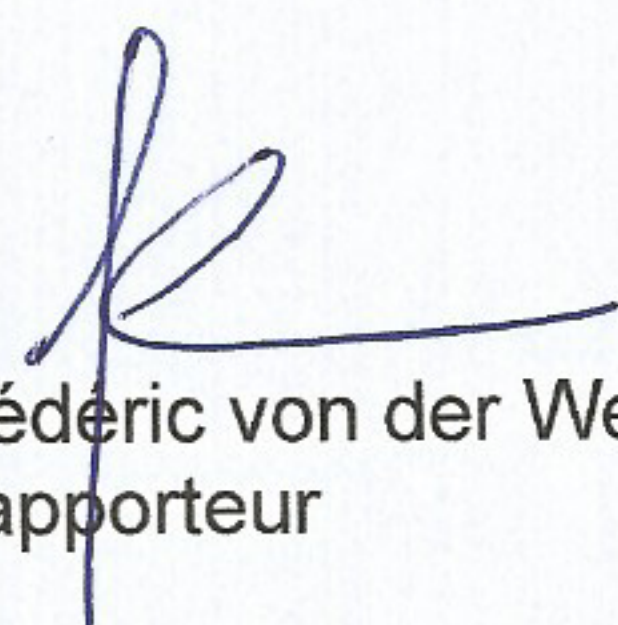
Rapport de la Commission des finances

Par ailleurs, la Commission prend note que cet investissement sera financé selon les principes du modèle comptable MCH2 et que les charges seront imputées au service des eaux, conformément au principe d'autofinancement.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous recommande, d'accepter les conclusions du préavis N° 82/2026, soit :

- 1. d'accepter la demande de crédit de CHF 43'240.— TTC destiné à financer, pour moitié, le redimensionnement de la liaison de secours entre Givrins et Genolier ;**
- 2. d'accorder à la Municipalité le crédit correspondant et de l'autoriser à entreprendre ces travaux.**

Fait à Genolier le 25 mai 2026

    
Matthieu Balmer Eric Bocquet Roberta Genini Karine Kalcic Frédéric von der Weid
Rapporteur